



**COMMISSION DE
COMMERCIALISATION
DES PRODUITS AGRICOLES
DE L'ONTARIO**

**Rapport annuel
de l'exercice 2019–2020**

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario
5th Floor SW
1 Stone Road West
Guelph (Ontario)
N1G 4Y2

Tél. : 519 826-4220
Sans frais : 1 888 466-2372, poste 6-4220
Télec. : 519 826-3400
Courriel : ontariofarm.productsmarketing.omafra@ontario.ca

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	4
Rôle de la Commission	5
Vision	5
Mission	5
Équipe de la Commission	7
L'Ontario ouvert aux affaires	8
Légumes de transformation	9
1. Superviser et faciliter le déploiement d'efforts pour assurer l'efficacité et la responsabilisation des commissions de commercialisation et des associations représentatives	10
Exercer un leadership et évaluer le rendement des commissions	10
Assurer une saine gestion financière	11
Diriger la planification à long terme	11
Offrir une formation annuelle sur la gouvernance	11
Promouvoir et soutenir la bonne gouvernance	12
Adopter des règlements qui répondent aux besoins des commissions d'aujourd'hui et de demain	12
Accords négociés	15
Permis de transformateur	15
2. Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles	16
Consultations auprès des intervenants	16
Comités consultatifs de l'industrie	16
Engagement de l'industrie	17
3. Faire valoir les intérêts de l'Ontario dans la commercialisation réglementée à l'échelle nationale	17
Appuyer les initiatives de croissance de l'Ontario	17
Promouvoir les intérêts de l'Ontario à l'échelle nationale	17
Rendement financier	18
Responsabilisation en tant qu'organisme	19
Signature	Error! Bookmark not defined.
Annexe I : Commissions et associations au 31 mars 2020	20
Annexe II : Objectifs stratégiques pour 2019-2020 : Mesures du rendement	21
Annexe III : Objectifs de rendement en matière de responsabilisation en 2019-2020	32

Message du président

En 2019-2020, l'une des principales priorités de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (la Commission) était de continuer à encourager les commissions de commercialisation réglementée et les associations représentatives désignées en vertu de l'article 12 à renforcer les relations sur leurs chaînes de valeur. Bien qu'il semble évident que la vitalité d'une industrie dépende de la force de tous ceux qui y contribuent, y compris les producteurs, les transformateurs et les consommateurs, ces partenariats clés sont souvent négligés dans le courant des activités quotidiennes.

En rassemblant les acteurs de l'industrie, que ce soit lors des réunions des comités consultatifs de l'industrie présidées par la Commission ou des réunions dirigées par les commissions, nous avons pu constater à quel point une conversation ouverte, respectueuse et honnête peut aider non seulement à résoudre des problèmes, mais aussi à découvrir des possibilités qui n'avaient peut-être pas été envisagées auparavant.

Nous vivons actuellement au sein d'une économie mondiale évoluant à un rythme extrêmement rapide, où des événements survenus à l'autre bout du monde peuvent avoir une incidence néfaste sur nous et nos entreprises tout aussi rapidement que s'ils se produisaient ici même en Ontario. Nous devons faire en sorte que nos partenariats puissent résister à tous les revers, qu'ils résultent de problèmes commerciaux, de changements dans la demande des consommateurs, d'impacts environnementaux, de maladies ou de pénuries de main-d'œuvre.

La Commission est dévouée à ses commissions de commercialisation et à ses associations représentatives, et continuera à les soutenir et à les conseiller pour assurer leur bonne marche et leur réussite, non seulement aujourd'hui mais dans l'avenir.

En 2019-2020, nous avons accueilli au sein de la Commission Brendan McKay en tant que nouvel administrateur et secrétaire au Secrétariat, et Ralph Dietrich en tant que nouvel administrateur. Je suis persuadé que grâce à notre équipe dévouée et diversifiée, nous pouvons maintenir la solidité de notre régime de commercialisation réglementée, peu importe les obstacles qui se présenteront.

Le président,

Jim Clark
Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

Rôle de la Commission

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (la Commission) est un organisme de réglementation sans conseil d'administration, créé en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*.

Elle relève directement du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) quant à l'exercice de son mandat et au respect des politiques et directives gouvernementales. Le ministre, pour sa part, rend compte au Conseil des ministres et à l'Assemblée législative des activités de la Commission et de l'exercice de son mandat.

La Commission assure une surveillance et un leadership relativement aux 22 commissions de commercialisation et aux 3 associations représentatives désignées à l'article 12 qui ont été créées en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*. La liste des commissions et des associations se trouve à l'annexe I.

Vision

Des secteurs agroalimentaires dynamiques et concurrentiels

Mission

Diriger, superviser et orienter le système de commercialisation réglementée de l'Ontario en vue d'une adaptation efficace au changement

Mandat

Promouvoir un système de commercialisation réglementée efficace et responsable qui suscite la confiance auprès des investisseurs et favorise la croissance économique dans les industries agricole et agroalimentaire de l'Ontario

Objectifs stratégiques

1. Superviser et faciliter le déploiement d'efforts pour assurer l'efficacité et la responsabilisation des commissions de commercialisation et des associations représentatives
2. Favoriser une meilleure collaboration des intervenants pour trouver des solutions profitables à l'ensemble du secteur
3. Faire valoir les intérêts de l'Ontario dans la commercialisation réglementée à l'échelle nationale

Stratégie

- Veiller au respect de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*, ainsi que du cadre législatif et réglementaire connexe pour le régime de commercialisation réglementée en Ontario

- Élaborer et mettre en œuvre une politique en matière de commercialisation réglementée en collaboration avec le MAAARO
- Superviser les commissions de commercialisation pour s'assurer qu'elles exercent leurs activités conformément aux pouvoirs et compétences qui leur ont été délégués
- Faire preuve de leadership en prodiguant des conseils ainsi que des services de facilitation, d'orientation et d'éducation aux commissions de commercialisation et aux associations représentatives désignées en vertu de l'article 12 en Ontario

Équipe de la Commission

La Commission est composée d'un président, d'une vice-présidente et de cinq administrateurs, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les divers membres de la Commission sont des producteurs et des représentants d'entreprises de transformation dont l'expérience varie dans le domaine des affaires, dans l'industrie et en ce qui a trait aux produits.

Administrateurs de la Commission en 2019-2020

Jim Clark, président

Première nomination à ce poste : 14 juin 2017

Date d'expiration du mandat : 13 décembre 2019

Valérie Gilvesy, vice-présidente

Première nomination à ce poste : 17 août 2019

Date d'expiration du mandat : 16 août 2022

Bette Jean Crews, administratrice

Première nomination à ce poste : 18 avril 2012

Date d'expiration du mandat : 17 avril 2022

Robert Anderson, administrateur

Première nomination à ce poste : 13 mai 2015

Date d'expiration du mandat : 12 mai 2022

Dan Cohoe, administrateur

Première nomination à ce poste : 27 mai 2015

Date d'expiration du mandat : 26 mai 2022

Cameron McWilliam, administrateur

Date de nomination à ce poste : 31 décembre 2018

Date d'expiration du mandat : 30 décembre 2020

Ralph Dietrich, administrateur

Date de nomination à ce poste : 23 mai 2019

Date d'expiration du mandat : 22 mai 2021

La Commission est également appuyée par le personnel du Secrétariat qui fournit aux membres des renseignements, un soutien administratif ainsi que des analyses stratégiques et des conseils sur des enjeux qui ont une incidence sur les produits agricoles.

RÉALISATIONS EN 2019-2020

L'Ontario ouvert aux affaires

L'initiative L'Ontario ouvert aux affaires constitue une priorité essentielle du gouvernement de l'Ontario. Elle a pour objectif de supprimer les exigences trop contraignantes pour les entreprises, de réduire le double emploi et les chevauchements au sein du gouvernement, de fournir des éclaircissements au public, de réduire les charges administratives et d'améliorer l'efficacité afin de réduire les coûts d'exploitation des entreprises et d'améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Dans le cadre de cette initiative, la Commission a amorcé en 2019 le processus d'élimination des exigences coûteuses et normatives pour les transformateurs de produits laitiers, ainsi que pour les petits exploitants de services alimentaires et de commerces de détail, tout en maintenant les normes de salubrité des aliments.

La Commission a modifié le Règlement 761 : Lait et produits du lait en vertu de la *Loi sur le lait* en juin 2019. Les modifications visaient ce qui suit :

- Remplacement des exigences normatives visant la hauteur des plafonds par une disposition fondée sur les résultats qui porte sur l'accumulation d'humidité sur les plafonds.
- Suppression des exigences normatives en matière de drains de plancher lorsqu'il n'y a aucun risque d'accumulation de liquides.
- Suppression de plusieurs exigences normatives liées à la capacité du matériel.
- Dispense de la nécessité d'avoir un permis pour les exploitants d'usines qui n'utilisent que du lait et des ingrédients laitiers pasteurisés pour fabriquer des produits du lait et qui ne vendent leurs produits que directement aux consommateurs (c'est-à-dire qu'ils ne vendent pas en gros).

En novembre 2019, la Commission a apporté les nouvelles modifications suivantes au Règlement 761 :

- Dispense, pour les transformateurs de produits laitiers qui construisent ou modifient une usine laitière destinée à recevoir au plus 7500 litres de lait par jour, de l'exigence de construire une salle de réception fermée et une station de lavage fermée pour les camions-citernes.
- Exigence, pour les usines laitières visées par la dispense, d'avoir une dalle lisse et imperméable sur laquelle le camion-citerne puisse stationner pour livrer le lait, et de disposer d'un moyen de contenir tout déversement potentiel pouvant survenir au cours de la pratique normale de déchargement du lait.
- Exigence, pour les exploitants d'usines laitières visées par la dispense, de disposer de protections pour les ouvertures des camions-citernes qui sont conçues pour protéger adéquatement le lait contre la contamination pendant sa livraison.

Légumes de transformation

Le secteur des légumes de transformation connaît des difficultés depuis plusieurs années en raison de la détérioration des relations entre l'organisme Ontario Processing Vegetable Growers (OPVG) et les transformateurs de légumes.

Le 16 août 2019, le ministre Hardeman a demandé à la Commission de mettre au point une nouvelle méthode de commercialisation des légumes de transformation prévoyant notamment la passation de marchés par entente directe entre les transformateurs et les producteurs de tomates, et d'examiner les solutions possibles pour les autres légumes de transformation.

En réponse à la demande du ministre, la Commission a apporté les modifications suivantes au Règlement 440 : Légumes de transformation - Commercialisation en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* :

- Permettre aux producteurs de tomates et de carottes de déterminer collectivement s'ils désirent négocier directement avec un transformateur ou s'ils désirent que leurs contrats soient négociés pour leur compte par des pairs producteurs avec chacun des transformateurs (c.-à-d. par un organisme de négociation).
- Renforcer la sécurité des contrats pour les producteurs de tomates et de carottes en prolongeant la période de l'avis prévu pour la résiliation d'un contrat avec préavis, car ces producteurs ont tendance à faire des investissements plus importants et à plus long terme en faveur de leurs activités.
- Favoriser une résolution de conflits plus efficace en ce qui a trait aux négociations collectives pour les tomates et les carottes en lançant un nouveau processus de médiation.

Une modification supplémentaire a été apportée au Règlement 440 en janvier 2020 pour actualiser la méthodologie de calcul du tonnage annuel minimum que chaque transformateur de tomates et de carottes est tenu d'acheter à ses producteurs au cours des années de récolte 2020 à 2022. En vertu du règlement, le calcul du tonnage annuel minimum doit être basé sur le tonnage « que le transformateur s'est engagé par contrat à acheter » (le règlement faisait auparavant référence au tonnage « acheté »).

En janvier 2020, les producteurs de trois des quatre principaux transformateurs de tomates de l'Ontario ont voté en faveur de négocier directement avec leur transformateur. Les producteurs de carottes ont voté en faveur de négocier par l'intermédiaire d'un organisme de négociation avec leur transformateur.

Outre les modifications du Règlement 440, la Commission a apporté les modifications suivantes au Règlement 441 : Légumes de transformation - Plan afin de mettre à jour le processus d'élection du conseil d'administration de l'OPVG :

- Établir les critères quant aux candidats supplémentaires et à l'admissibilité des votants.

- Établir un processus pour la nomination du directeur de scrutin, qui sera responsable de la supervision de tous les aspects du processus d'élection de l'OPVG, notamment la nomination des candidats, la distribution des bulletins de vote, le vote et la collecte des bulletins.
- Établir les règles pour assurer une nomination adéquate des candidats, un vote et un dépouillement des bulletins sécuritaires et confidentiels, ainsi qu'une conservation adéquate des dossiers sur les élections.
- Exiger que les élections du conseil se déroulent uniquement par la poste ou de manière électronique.

En octobre 2019, la Commission a nommé un directeur du scrutin pour procéder à l'élection du conseil d'administration de l'OPVG. L'élection s'est déroulée par voie électronique, et l'OPVG et la Commission ont nommé chacune un représentant pour veiller à ce que l'élection se déroule de manière équitable et transparente.

Des modifications supplémentaires ont été apportées au Règlement 441 pour mettre à jour le libellé de certaines dispositions afin qu'elles soient cohérentes avec les autres règlements du plan en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

Objectifs stratégiques de la Commission

1. Superviser et faciliter le déploiement d'efforts pour assurer l'efficacité et la responsabilisation des commissions de commercialisation et des associations représentatives

La Commission travaille en étroite collaboration avec les commissions de commercialisation et les associations représentatives désignées en vertu de l'article 12 pour en assurer le fonctionnement efficace.

Elle surveille leur stabilité financière, les aide à développer et à entretenir des relations tout au long de la chaîne de valeur, s'assure que toutes adhèrent aux meilleures pratiques de gouvernance, leur fournit des conseils lors de la planification stratégique et suit les ajustements du système de commercialisation.

Exercer un leadership et évaluer le rendement des commissions

La Commission s'efforce d'entretenir des relations ouvertes et transparentes avec les commissions de commercialisation pour qu'elles se sentent soutenues et exercent leurs activités conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués.

En travaillant en étroite collaboration avec les présidents et le personnel des commissions et des associations représentatives, la Commission est en mesure de leur offrir un milieu propice à la communication ouverte, où il est facile d'obtenir les conseils et le soutien nécessaires.

Les commissions de commercialisation et les associations représentatives se présentent devant la Commission à l'occasion d'examens formels réguliers pour rendre compte de leurs activités, de leurs stratégies et de leurs problèmes. En 2019-2020, 11 commissions de commercialisation et associations représentatives ont paru devant la Commission.

La Commission vise à améliorer continuellement la surveillance et le suivi des pratiques des commissions. Le personnel du Secrétariat évalue chaque commission annuellement, notamment en ce qui a trait :

- aux pratiques de gouvernance;
- aux finances;
- à la planification de la relève;
- à l'aperçu du marché;
- à l'analyse sectorielle;
- aux responsabilités des commissions ou des associations envers leurs membres;
- aux possibilités de croissance pour le secteur;
- aux relations industrielles;
- aux principales activités des commissions, telles que la recherche, la promotion et la commercialisation.

Les renseignements recueillis lors de ces examens permettent de conseiller les commissions quant aux points à améliorer.

La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'un processus d'examen plus rigoureux et normalisé, qui devrait être en place en 2020.

Assurer une saine gestion financière

Le personnel du Secrétariat étudie les états financiers des commissions et des associations représentatives pour s'assurer qu'elles sont financièrement viables et disposent de réserves financières suffisantes pour faire face à d'éventuels problèmes sectoriels.

Diriger la planification à long terme

Toutes les commissions doivent disposer d'un plan stratégique à long terme décrivant leur orientation future et leur planification de la relève.

Offrir une formation annuelle sur la gouvernance

Chaque année, la Commission offre une formation sur la gouvernance destinée aux nouveaux administrateurs et aux cadres supérieurs des commissions et des associations représentatives.

Quatre-vingt-neuf pour cent des participants à la formation donnée par la Commission en avril 2018 ont déclaré que le contenu était instructif et exhaustif, et qu'il répondait à leurs besoins.

Promouvoir et soutenir la bonne gouvernance

La Commission étudie actuellement des moyens d'aider les commissions de commercialisation et les associations représentatives à mieux diriger leurs organisations en améliorant leurs pratiques de gouvernance, leur responsabilisation et leur transparence.

Adopter des règlements qui répondent aux besoins des commissions d'aujourd'hui et de demain

La Commission dispose de pouvoirs étendus pour élaborer, modifier ou révoquer des règlements en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait* afin d'aider à soutenir les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et l'ensemble du secteur agroalimentaire de l'Ontario. Ces pouvoirs permettent également à la Commission de surveiller les commissions pour s'assurer qu'elles exercent leurs activités conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués.

Au moyen de la réglementation, la Commission délègue certains pouvoirs aux commissions visées par la commercialisation réglementée. Ces pouvoirs, qui varient considérablement selon les commissions, peuvent être les suivants :

- La promotion de produits agricoles;
- La communication d'information sur la commercialisation aux producteurs membres;
- Le financement direct de la recherche sur la production et la mise en marché, ou la coordination de cette recherche à partir d'autres sources;
- La participation aux activités des comités consultatifs de l'industrie;
- La négociation du prix minimum qui sera versé aux producteurs, ou d'autres modalités de vente;
- La fixation du prix qui sera versé aux producteurs pour un produit agricole particulier;
- La détermination des quantités que chaque agriculteur peut produire ou commercialiser au moyen de contingents de production.

En travaillant en étroite collaboration avec les commissions, la Commission est en mesure de créer et de modifier des règlements axés sur la réussite dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Modifications réglementaires

La Commission est favorable à un environnement réglementaire qui répond aux besoins des commissions ainsi qu'aux exigences et aux intérêts de la chaîne de valeur.

L'affichage des projets de modification réglementaire dans le Registre ontarien de la réglementation en vue d'obtenir les commentaires de la population permet à la Commission de recueillir les observations et les suggestions des personnes les plus directement concernées. Tous les commentaires reçus sont examinés avant que les modifications finales ne soient apportées.

Modifications réglementaires apportées en 2019-2020 en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles :

Règlement 396 : Œufs d'incubation et poussins de poulets à griller – Commercialisation

Le 10 mars 2020 – Les modifications permettent de mettre sur pied le Comité consultatif de l'industrie des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller. Ce comité se compose de membres nommés par la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir, par Chicken Farmers of Ontario et par l'Association of Ontario Chicken Processors, et d'un président nommé par la Commission.

Règlement 440 : Légumes de transformation – Commercialisation

Le 5 février 2020 – Demandées par l'Ontario Processing Vegetable Growers et par l'Association ontarienne des transformateurs de fruits et légumes, les modifications visent à corriger la méthodologie utilisée pour déterminer le tonnage minimum annuel qu'un transformateur achètera d'un producteur associé pour la transformation de carottes ou de tomates pour les années de récolte 2020 à 2022.

La méthodologie employée pour déterminer le tonnage minimum annuel a été modifiée afin que les transformateurs et les producteurs utilisent les tonnages prévus par contrat plutôt que les tonnages achetés.

Règlement 440 : Légumes de transformation – Commercialisation

Le 11 décembre 2019 – Les modifications permettent :

- aux producteurs de tomates et de carottes de chaque transformateur de déterminer collectivement s'ils désirent négocier directement avec le transformateur ou s'ils désirent que leurs contrats soient négociés pour leur compte par des pairs producteurs avec chaque transformateur (c.-à-d. par un organisme de négociation);
- de renforcer la sécurité des contrats pour les producteurs de tomates et de carottes en prolongeant la période de l'avis prévu pour la résiliation d'un contrat avec préavis, car ces producteurs ont tendance à faire des investissements plus importants et à plus long terme en faveur de leurs activités;
- de favoriser une résolution de conflits plus efficace en ce qui a trait aux négociations collectives pour les tomates et les carottes en lançant un nouveau processus de médiation.

Règlement 439/10 : Porcs – Commercialisation

Le 14 novembre 2019 – Les modifications permettent à Ontario Pork de délivrer des permis aux producteurs qui transfèrent (sans les vendre) des porcs de l'Ontario à d'autres fermes à l'extérieur de la province et de percevoir des droits de permis pour les animaux ainsi transférés.

Règlement 441 : Légumes de transformation – Plan

Le 11 octobre 2019 – Cette modification met à jour le processus d'élection de l'OPVG grâce aux mesures suivantes :

- Établir les critères quant aux candidats supplémentaires et à l'admissibilité des votants.
- Établir un processus pour la nomination du directeur de scrutin, qui sera responsable de la supervision de tous les aspects du processus d'élection de l'OPVG, notamment la nomination des candidats, la distribution des bulletins de vote, le vote et la collecte des bulletins.
- Établir les règles pour assurer une nomination adéquate des candidats, un vote et un dépouillement des bulletins sécuritaires et confidentiels, ainsi qu'une conservation adéquate des dossiers sur les élections.
- Exiger que les élections du conseil se déroulent uniquement par la poste ou de manière électronique.

Les modifications éliminent également toute référence aux lois obsolètes, et mettent à jour le libellé de certaines dispositions afin qu'elles soient cohérentes avec les autres règlements du plan.

Règlement 418 : Légumes de serre – Commercialisation

Le 26 août 2019 – Les modifications comprennent celles-ci :

- Réorganisation des districts de production de légumes de serre;
- Ajout d'exigences qui limitent le groupe de personnes pouvant être désignées pour voter et occuper un poste au nom de producteurs autres que des particuliers;
- Limitation de l'éligibilité au conseil, pour une période déterminée, des particuliers ayant enfreint une loi particulière ou ayant reçu une sanction d'une commission locale pour non-conformité à la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* ou à son règlement.

Modifications réglementaires de 2019-2020 en vertu de la *Loi sur le lait* :

Règlement 761 : Lait et produits du lait

Le 29 novembre 2019 – Les modifications visaient ce qui suit :

- Dispense, pour les transformateurs laitiers qui construisent ou rénovent des usines de transformation laitière censées recevoir 7500 litres de lait ou moins par jour, de l'exigence de construire une pièce de réception encloisonnée et un poste encloisonné de lavage des camions-citernes;
- Exigence, pour les usines laitières visées par la dispense, d'avoir une dalle lisse et imperméable sur laquelle le camion-citerne puisse stationner pour livrer le lait, et de disposer d'un moyen de contenir tout déversement potentiel pouvant survenir au cours de la pratique normale de déchargement du lait;

- Exigence, pour les exploitants d'usines laitières visées par la dispense, de disposer de protections pour les ouvertures des camions-citernes qui sont conçues pour protéger adéquatement le lait contre la contamination pendant sa livraison.

Règlement 761 : Lait et produits du lait

Le 21 juin 2019 – Les modifications visaient ce qui suit :

- Remplacent les exigences normatives visant la hauteur des plafonds par une disposition fondée sur les résultats qui porte sur l'accumulation d'humidité sur les plafonds;
- Éliminent les exigences normatives visant la présence de drains de plancher lorsqu'il n'existe pas de risque d'accumulation de liquides;
- Éliminent plusieurs exigences normatives liées à la capacité du matériel;
- Dispensent de la nécessité d'avoir un permis les exploitants d'usines qui n'utilisent que du lait et des ingrédients laitiers pasteurisés pour fabriquer des produits du lait et qui ne vendent leurs produits que directement aux consommateurs (c'est-à-dire qu'ils ne vendent pas en gros).

Accords négociés

Chaque année, la Commission est tenue de mettre en vigueur des accords ou des décisions arbitrales en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

En 2019-2020, 45 accords négociés et 1 décision arbitrale sont entrés en vigueur pour le raisin de transformation, les légumes de transformation, le poulet, le maïs de semence, les pommes de terre, le soja, les pommes et les semis de tomates.

L'entrée en vigueur a été assurée par la Commission dans les trois mois suivant la réception des accords signés.

En 2019-2020, tous les organismes de négociation sauf un ont pu parvenir à un accord sans avoir recours à l'arbitrage.

Permis de transformateur

En vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, la Commission a le pouvoir de délivrer des permis aux transformateurs de raisins, d'asperges, de pommes de terre, de fruits tendres et de légumes, ainsi qu'aux marchands de maïs de semence.

Tous les permis de transformateur et de négociant ont été examinés par la Commission dans les trois mois suivant la réception d'une demande dûment remplie.

En 2019-2020, la Commission a délivré 46 permis de transformateur.

Produit	Permis délivrés ou renouvelés pendant la période de 12 mois finissant le 31 mars	Nombre total de permis au 31 mars
---------	--	-----------------------------------

	2020	2019	2020
Asperges	0	2	2
Raisins	35	42	294
Pommes de terre	1	3	22
Fruits tendres	8	6	55
Légumes de transformation	1	1	16
Maïs de semence	1	0	6
Total	46	54	395

2. Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles

En offrant aux intervenants l'occasion de travailler ensemble et de donner leur avis, la Commission contribue à améliorer la communication, la collaboration et les relations tout au long de la chaîne de valeur, notamment entre les producteurs, les transformateurs, les détaillants et le gouvernement.

La Commission encourage les commissions et les intervenants à coopérer d'une façon ouverte et transparente afin de trouver des solutions sectorielles.

Consultations auprès des intervenants

La Commission encourage fortement les commissions et les associations représentatives à travailler en étroite collaboration avec leurs membres producteurs et avec les intervenants pour mener des initiatives profitables à leur industrie.

La rétroaction que la Commission reçoit au moyen de consultations avec les intervenants, de publications dans le Registre de la réglementation, de la correspondance et des votes d'opinion constitue une source inestimable de points de vue sur l'industrie.

En 2019, la Commission a tenu six séances de consultation en personne avec des intervenants concernant les modifications proposées au Règlement 761.

Comités consultatifs de l'industrie

Lors des réunions des comités consultatifs de l'industrie, les intervenants sont invités à parler librement des problèmes auxquels ils sont confrontés afin d'améliorer la communication tout au long de la chaîne de valeur et d'optimiser les possibilités sur le marché. Cette approche collaborative débouche souvent sur des solutions appliquées dans l'industrie pour résoudre des problèmes présents dans le secteur.

En 2019-2020, la Commission a présidé 15 réunions des comités consultatifs de l'industrie.

Engagement de l'industrie

En maintenant un dialogue constant avec les commissions de commercialisation et les associations représentatives, les administrateurs et le personnel de la Commission se tiennent au courant des enjeux qui touchent le secteur. Cela permet aussi à la Commission d'établir des relations plus solides, de renforcer la confiance et d'encourager la collaboration tout au long de la chaîne de valeur.

En 2019-2020, 14 présentations ont été données devant la Commission par divers groupes d'intervenants sur des questions et des possibilités ayant une incidence sur leurs industries.

Les administrateurs et le personnel de la Commission assistent à toutes les assemblées générales annuelles des commissions de commercialisation et des associations représentatives, ainsi qu'à diverses conférences, expositions agricoles et réunions de district et de conseil d'administration afin de rester au courant des réalisations et des défis existant dans le secteur de la commercialisation réglementée de l'Ontario.

3. Faire valoir les intérêts de l'Ontario dans la commercialisation réglementée à l'échelle nationale

L'objectif de la Commission consiste à soutenir un régime de commercialisation réglementée qui réponde aux besoins de l'ensemble du secteur agroalimentaire de l'Ontario, des producteurs, des transformateurs et des consommateurs.

Appuyer les initiatives de croissance de l'Ontario

La Commission travaille avec les secteurs soumis à la gestion de l'offre pour élaborer des stratégies en vue de maintenir ou d'augmenter la part ontarienne de l'allocation nationale.

Lors d'examens officiels, la Commission a demandé aux commissions de faire le point sur leurs initiatives et stratégies de croissance, et de fournir des conseils sur les moyens de saisir des débouchés permettant d'accroître la production.

Grâce à l'accord sur la croissance différentielle de 2014, la part ontarienne de l'allocation nationale de poulet a continué de croître en 2019-2020. La part d'allocation nationale des autres produits soumis à la gestion de l'offre a été maintenue.

Promouvoir les intérêts de l'Ontario à l'échelle nationale

En tant que signataire des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre, la Commission s'efforce de soutenir des systèmes nationaux qui sont adaptés aux besoins commerciaux et démographiques changeants, tout en continuant de servir les intérêts économiques de l'Ontario.

La Commission travaille en étroite collaboration avec les intervenants et le MAAARO afin de se tenir au courant des enjeux commerciaux nationaux et internationaux qui ont une incidence sur les produits soumis à la gestion de l'offre.

En 2019-2020, les représentants de la Commission ont assisté à 10 réunions nationales pour soutenir les groupes de producteurs soumis à la gestion de l'offre en Ontario.

Les commissions soumises à la gestion de l'offre ont été invitées à adopter une approche axée sur la chaîne de valeur afin de faire front commun lors des discussions nationales.

La Commission a également encouragé les commissions non soumises à la gestion de l'offre qui se regroupent en organismes nationaux à se concentrer sur le renforcement de leur présence aux tables de discussion nationales afin de garantir l'optimisation des ressources à l'échelle nationale.

Rendement financier

Les besoins en ressources de la Commission (dotation en personnel et finances) sont assumés par le MAAARO et intégrés aux plans d'activités et aux états financiers du ministère, lesquels sont soumis à l'examen de la vérificatrice générale de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le MAAARO a alloué 427 000 \$ pour les dépenses de fonctionnement directes de la Commission. En raison d'une diminution importante du budget par rapport aux exercices précédents, à la fin de l'exercice financier, les dépenses de fonctionnement de la Commission dépassaient de 30 923 \$ le budget alloué. Le travail de la Commission est en grande partie axé sur les enjeux. Par conséquent, l'augmentation des dépenses résulte de la gestion de multiples enjeux au sein des divers secteurs de commercialisation réglementée. La diminution des dépenses au titre des fournitures et du matériel est attribuable à l'initiative « Téléphone unique » qui, menée à l'échelle de la FPO, a éliminé toute nécessité d'avoir des téléphones Centrix.

Dépenses directes de fonctionnement en 2019-2020

Dépenses directes de fonctionnement de la Commission	Dépenses du ministère en 2018-2019	Allocation ministérielle en 2019-2020	Dépenses réelles au 31 mars 2020	Écarts entre l'allocation et les dépenses
Transports et communications	48 527 \$	55 000 \$	51 871 \$	3 129 \$
Services	274 142 \$	357 000 \$	400 422 \$	-43 422 \$
Fournitures et matériel	9 185 \$	15 000 \$	5 631 \$	9 369 \$
Total	331 854 \$	427 000 \$	457 923 \$	-30 923 \$

*Changements dans la production de rapports : les besoins en ressources de la Commission (personnel et finances), qui sont assumés par le MAAARO, ont été exclus.

Responsabilisation en tant qu'organisme

Puisque la Commission est un organisme provincial relevant du MAAARO, elle doit se conformer à la Directive concernant les organismes et les nominations. Les objectifs de rendement en matière de responsabilisation et les résultats atteints en 2019-2020 sont détaillés à l'annexe III.

Annexe I : Commissions et associations au 31 mars 2020

Commissions de commercialisation

La *Loi sur le lait* confère des pouvoirs à une commission de commercialisation, soit Dairy Farmers of Ontario, qui réglemente le lait et la crème dans la province.

La *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* régit les 21 autres commissions de commercialisation de l'Ontario ainsi que trois associations représentatives désignées en vertu de l'article 12 de la Loi. Les commissions sont les suivantes :

- Asparagus Farmers of Ontario
- Berry Growers of Ontario
- Chicken Farmers of Ontario
- Egg Farmers of Ontario
- Grain Farmers of Ontario
- Grape Growers of Ontario
- Ontario Apple Growers
- Ontario Bean Growers
- Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulet à griller et à rôtir
- Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune
- Commission ontarienne de commercialisation du raisin de table
- Commission ontarienne de commercialisation des légumes de serre
- Commission ontarienne de commercialisation du porc (Ontario Pork)
- Ontario Potato Board
- Ontario Processing Vegetable Growers
- Ontario Sheep Marketing Agency (Sheep Farmers of Ontario)
- Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres
- Ontario Tomato Seedling Growers' Marketing Board
- Seed Corn Growers of Ontario
- Turkey Farmers of Ontario
- Veal Farmers of Ontario

Associations représentatives désignées en vertu de l'article 12

- Flowers Canada (Ontario) Inc.
- Ontario Canola Growers Association
- Ontario Ginseng Growers Association

Annexe II : Objectifs stratégiques pour 2019-2020 : Mesures du rendement

1. Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
Assurer le leadership de la commercialisation réglementée en Ontario	Veiller à ce que la Commission fonctionne d'une façon ouverte et transparente	La transparence est démontrée par la publication en ligne des documents de gouvernance de la Commission et par l'affichage des modifications proposées aux règlements dans le Registre ontarien de la réglementation afin de recueillir les commentaires du public	Les modifications réglementaires proposées ont été affichées dans le Registre ontarien de la réglementation pendant 45 jours afin que soient recueillis les commentaires du public
	Fournir des conseils ainsi que des services de facilitation et d'orientation aux commissions de commercialisation de l'Ontario et aux associations représentatives désignées en vertu de l'article 12	Des conseils ou des services d'orientation sont fournis aux commissions de commercialisation et aux associations représentatives, au besoin	Des conseils ou des services d'orientation ont été fournis aux commissions de commercialisation et aux associations représentatives, au besoin
	Communiquer clairement les attentes de la Commission aux commissions au sujet des pouvoirs qui leur sont octroyés	Les commissions comprennent les attentes de la Commission à leur égard, y compris l'autorité et les pouvoirs qui leur sont conférés	Après chaque comparution d'une commission devant la Commission, une lettre a été envoyée pour fournir des conseils et une rétroaction concernant les attentes; 11 lettres ont été envoyées en 2019-2020
	Enquêter sur les différends et assurer leur médiation,	Les différends font l'objet d'enquêtes et, au besoin, des services de facilitation, de négociation ou	La Commission a invité CFO et l'AOCF à des consultations pour présenter les éléments proposés pour la formule du

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
	notamment au moyen de services de facilitation, de négociation et d'arbitrage, et tenir des audiences au besoin	d'arbitrage sont offerts	coût de production du poulet lorsqu'il a été impossible de parvenir à un accord sur la manière d'actualiser la formule
	Mettre en vigueur les accords négociés entre producteurs et transformateurs ainsi que les décisions arbitrales	Les accords négociés et les décisions arbitrales entre les commissions de commercialisation et les transformateurs entrent en vigueur dans les trois mois suivant la réception de l'accord conclu	La Commission a mis en vigueur 45 accords négociés et 1 décision arbitrale dans les 3 mois suivant la réception de l'accord signé
	Gérer le programme de délivrance de permis pour les transformateurs de raisins, de légumes, de pommes de terre, d'asperges et de fruits tendres, ainsi que pour les marchands de maïs de semence	Les permis de transformateur et de négociant sont examinés par la Commission dans les trois mois suivant la réception d'une demande dûment remplie	La Commission a délivré 46 permis de transformation pour les raisins, les légumes, les pommes de terre, les fruits tendres et le maïs de semence Toutes les demandes ont été examinées par la Commission dans les trois mois suivant leur réception
Surveiller l'efficacité des commissions et évaluer leur rendement	Améliorer les pratiques de la Commission en matière de surveillance et de suivi des commissions de commercialisation et des associations représentatives	Élaborer un cadre d'assurance solide pour veiller à ce que les commissions fonctionnent de manière appropriée et dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués	Un cadre de certificat d'assurance a été élaboré et comprend un nouveau modèle d'évaluation annuelle des commissions qui a été mis en œuvre
S'assurer que les commissions	Évaluer les états financiers	Les commissions et les associations	Le personnel a effectué des évaluations annuelles des

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
démontrent une saine gestion financière	annuels de toutes les commissions et associations, notamment en examinant les politiques, les tendances et les ratios financiers au chapitre des réserves financières	représentatives sont financièrement viables et disposent de réserves financières suffisantes pour faire face à d'éventuels problèmes sectoriels	états financiers et des réserves financières pour toutes les commissions et associations représentatives
Encourager les commissions à planifier à long terme	La Commission encourage les commissions à mettre en place un plan stratégique afin de fournir une orientation et un contexte à leur processus décisionnel et à leurs actions	La Commission demande aux commissions de lui fournir une copie de leurs plans stratégiques et elle les guide à cet égard, au besoin	Au cours d'examens et de discussions avec les membres de la Commission et le personnel du Secrétariat, les commissions ont été encouragées à disposer d'un plan stratégique à jour Des conseils ont été fournis aux commissions qui avaient besoin d'un soutien supplémentaire
	La Commission encourage les commissions à tenter de diversifier leurs effectifs	Les commissions sont encouragées à avoir une composition diversifiée (taille des entreprises, âge, sexe, expérience, origine ethnique, etc.)	Au cours du processus d'examen, les commissions ont été encouragées à promouvoir la diversité parmi les candidats en vue des futures élections aux conseils d'administration
	La Commission encourage les commissions à élaborer des plans de relève pour leurs organisations membres	Les commissions sont encouragées à démontrer qu'elles planifient la relève, et une aide leur est proposée à cet égard, si nécessaire	Pendant le processus d'examen des commissions, ces dernières ont présenté leurs plans de relève et ont reçu des conseils, au besoin
Créer un contexte réglementaire qui soutient les besoins des commissions de commercialisation	Examiner les règlements des commissions pour s'assurer que les pouvoirs octroyés	Le nombre de règlements examinés pour répondre aux besoins des commissions ou de l'industrie	Dans le cadre de l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario, deux modifications ont été apportées en vertu de la <i>Loi</i>

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
réglementée	répondent aux besoins des commissions ou de l'industrie		<i>sur le lait</i>
	Apporter des modifications réglementaires afin de répondre aux besoins de l'industrie et du marché	Le nombre de règlements modifiés pour répondre aux besoins de l'industrie et du marché	Sept règlements ont été modifiés à la demande des commissions de commercialisation ou pour mieux répondre aux besoins de l'industrie
	S'assurer que les commissions agissent conformément aux pouvoirs qui leur ont été conférés par la réglementation	Examen des activités des commissions pour s'assurer qu'elles exercent leurs activités conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués	Les activités des commissions ont été examinées pour s'assurer que celles-ci agissaient conformément aux pouvoirs qui leur ont été conférés
	Élaborer des règlements pour soutenir les nouveaux produits agricoles au sein du système de commercialisation réglementée	Le nombre de nouveaux règlements créés pour soutenir les nouveaux produits soumis à la commercialisation réglementée	Aucun nouveau produit n'a été ajouté au système de commercialisation réglementée
Offrir des formations aux commissions et aux associations représentatives	Séance annuelle de formation sur la gouvernance de la Commission	Tous les nouveaux administrateurs et cadres supérieurs sont encouragés à assister à la séance de formation annuelle sur la gouvernance de la Commission	La séance de formation annuelle a eu lieu le 5 avril 2019 25 administrateurs et cadres supérieurs ont assisté à la séance
		Les participants sont satisfaits de la séance	Quatre-vingt-cinq pour cent des participants se sont déclarés satisfaits de la séance Les participants ont déclaré que l'information était

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
			pertinente et adaptée à leurs besoins
La Commission s'y connaît en matière de commercialisation réglementée et de facteurs influant sur le système	Amener des experts de l'industrie expérimentés à se joindre à la Commission	L'ampleur des connaissances et de l'expérience des membres de la Commission	La composition de la Commission est représentative et témoigne d'un vaste éventail de connaissances et d'une expérience diversifiée
	Par sa composition, la Commission démontre son engagement en faveur de la diversité	La composition de la Commission est manifestement diversifiée en ce qui concerne les différents types d'expérience relative aux produits, le sexe et l'expérience des producteurs et des transformateurs	La Commission comprend des hommes et des femmes qui représentent les producteurs et les transformateurs et montrent une grande expérience en ce qui a trait aux produits
	Les membres de la Commission ont les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour prendre des décisions éclairées	Un plan de formation pour les membres de la Commission est élaboré et mis en œuvre	Un plan de formation des membres de la Commission est en train d'être élaboré
	Les membres de la Commission sont informés des enjeux de l'industrie et comprennent le contexte du marché quant aux divers produits agricoles	Le personnel du Secrétariat donne aux membres de la Commission des renseignements sur les produits agricoles pour s'assurer qu'ils sont bien informés des enjeux qui touchent chaque industrie agricoles	Des rapports hebdomadaires et mensuels sur les produits ont été fournis aux membres
	Le personnel du Secrétariat a les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour	Des plans de formation pour le Secrétariat de la Commission sont élaborés et mis en œuvre	Des plans de formation pour le Secrétariat de la Commission ont été élaborés et les problèmes liés aux capacités du personnel ont été résolus

Objectif stratégique n° 1 Assurer un rendement efficace des commissions de commercialisation			
Stratégies	Mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
	soutenir la Commission ainsi que les commissions et les associations représentatives		
	L'expertise des membres de la Commission et du personnel du Secrétariat est maintenue au sein de la Commission pour que soient poursuivies les activités pendant les périodes de transition	Un plan de relève pour les membres et les employés est élaboré et mis en œuvre	Un plan de relève pour les membres et le personnel est en cours d'élaboration

2. Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles

Objectif stratégique n° 2 Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
Assurer le leadership pour faciliter la collaboration des intervenants	La Commission fournira des occasions de réunir les intervenants en vue de trouver des solutions sectorielles	La Commission dirige des discussions en vue de promouvoir la collaboration entre les intervenants	Plusieurs discussions dirigées ont eu lieu
	Utiliser les réunions des comités consultatifs de l'industrie pour améliorer les communications le long de la chaîne de valeur, afin de régler les problèmes de l'industrie et de profiter de nouveaux débouchés	Nombre de réunions annuelles des comités consultatifs de l'industrie Augmentation du nombre de membres des comités consultatifs de l'industrie	Quinze réunions de comités consultatifs de l'industrie ont eu lieu
	Encourager les	Les commissions	Au cours d'examens officiels,

Objectif stratégique n° 2 Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
	commissions à collaborer avec les transformateurs et les autres membres de la chaîne de valeur	consultent les intervenants concernés	les commissions ont souligné leurs efforts de consultation avec des intervenants et leurs partenaires de la chaîne de valeur pour faire avancer diverses initiatives
Consultations auprès des intervenants	La Commission encourage les commissions et les associations représentatives à consulter les membres et les intervenants afin de déterminer le soutien à diverses initiatives	La Commission encourage les consultations avec l'industrie, en particulier lorsque les commissions ou les associations représentatives cherchent à obtenir son soutien pour une initiative	Les commissions ont démontré qu'elles avaient mobilisé leurs intervenants avant de demander le soutien de la Commission pour des initiatives
	La Commission démontre la valeur de la contribution des intervenants à diverses initiatives	La Commission organise des séances de consultation pour recueillir les commentaires des intervenants, au besoin	La Commission a tenu six séances de consultation avec des intervenants concernant la modification du Règlement 761
	La Commission démontre son soutien à la consultation des intervenants	Le site Web de la Commission est utilisé comme outil pour échanger de l'information avec les intervenants et le grand public	La Commission a élargi la portée de son site Web pour mieux communiquer avec les intervenants et le grand public
Accroître le réseautage et la création de liens entre les commissions	La Commission encourage les commissions et les associations représentatives à collaborer avec d'autres organisations sur des questions d'intérêt commun	Collaboration démontrée	Plusieurs commissions ont démontré leur collaboration
	Les commissions sont encouragées à rechercher des exemples de pratiques exemplaires chez d'autres organisations	Les commissions utilisent des modèles existants à des fins d'application à leur propre secteur	Les commissions ont utilisé des modèles existants à des fins d'application à leur propre secteur
	La Commission	Engagement et	Les commissions ont

Objectif stratégique n° 2 Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
	encourage les commissions à chercher des occasions de réseauter entre elles et d'établir des liens	collaboration démontrés avec d'autres commissions	démontré leur engagement et leur volonté de collaborer avec d'autres commissions dans des domaines comme la consultation financée conjointement, les projets de recherche ou la mise en commun de ressources
Engagement auprès de l'industrie	L'engagement assidu sur la chaîne de valeur fait en sorte que la Commission soit au courant des problèmes qui touchent l'industrie et puisse établir des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur pour favoriser la collaboration	Nombre d'activités des intervenants auxquelles les membres de la Commission ou le personnel du Secrétariat ont assisté	Les membres de la Commission ou le personnel du Secrétariat ont assisté à 23 activités des intervenants
	L'engagement envers l'industrie que démontrent les membres ou les employés en assistant aux assemblées générales annuelles, aux réunions de district, aux réunions des commissions, etc., suscite une meilleure connaissance des enjeux de l'industrie	Nombre d'assemblées générales annuelles auxquelles les membres de la Commission ou le personnel du Secrétariat ont assisté	Il y avait des membres de la Commission ou du personnel du Secrétariat à toutes les assemblées générales annuelles des commissions de commercialisation et des associations représentatives
	Faire en sorte que les groupes d'intervenants assistent aux réunions de la Commission pour donner un aperçu de l'industrie agroalimentaire et offrir à la Commission un point de vue approfondi sur les enjeux	Des groupes d'intervenants se présentent devant la Commission	Des groupes d'intervenants, des membres de la Commission, du personnel du Secrétariat et du Ministère ou des tiers conseillers ont assisté à 14 réunions de la Commission pour fournir de l'information sur diverses questions
Encourager l'industrie à faire preuve d'initiative en	La Commission encourage les commissions et les intervenants à travailler	L'industrie démontre la réalisation d'une solution sectorielle	Lors des examens des commissions de commercialisation, la Commission a encouragé

Objectif stratégique n° 2 Encourager une meilleure collaboration des intervenants en vue de solutions sectorielles			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
trouvant des solutions sectorielles	en collaboration pour trouver des solutions sectorielles		celles-ci à collaborer avec des intervenants pour trouver des solutions sectorielles

3. Promouvoir les intérêts de l'Ontario en matière de commercialisation réglementée

Objectif stratégique n° 3 Promouvoir les intérêts de l'Ontario en matière de commercialisation réglementée			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
Appuyer les initiatives de croissance de l'Ontario	La Commission travaille avec les secteurs soumis à la gestion de l'offre pour élaborer des stratégies en vue de maintenir ou d'augmenter la part ontarienne de l'allocation nationale	La part ontarienne de la production nationale soumise à la gestion de l'offre est maintenue ou s'accroît avec le temps	La part ontarienne de la production nationale soumise à la gestion de l'offre a été maintenue sauf pour les poulets, un secteur qui a connu une croissance
	La Commission encourage les commissions à rechercher des occasions de croissance	Lors d'examens officiels, il est demandé aux commissions de rendre compte de leurs initiatives et stratégies de croissance	Les commissions ont été interrogées sur la manière dont elles entendaient soutenir la croissance dans leur secteur, et des conseils ont été fournis
Promouvoir les intérêts de l'Ontario à l'échelle nationale	Inciter les acteurs de l'industrie à élaborer une approche axée sur la chaîne de valeur pour adopter une position commune lors de discussions nationales	Pour tous les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre, on encourage l'adoption d'une approche axée sur la chaîne de valeur pour répondre aux enjeux nationaux	Pour tous les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre, on a adopté une approche axée sur la chaîne de valeur pour répondre aux enjeux nationaux
	Soutenir la commercialisation réglementée en Ontario en veillant à considérer les besoins de l'ensemble de la chaîne	La Commission encourage les commissions à travailler à l'échelle nationale pour répondre aux besoins de la chaîne de valeur	Lors de discussions avec les commissions soumises à la gestion de l'offre, la Commission a réaffirmé la position selon laquelle l'Ontario doit

Objectif stratégique n° 3 Promouvoir les intérêts de l'Ontario en matière de commercialisation réglementée			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
	de valeur		assurer une forte présence à la table nationale avec pour objectif de se tailler une plus grande part de la production nationale Des représentants de la Commission ont participé à dix réunions nationales sur les produits agricoles
	Encourager les commissions à renforcer les organismes nationaux non soumis à la gestion de l'offre et à optimiser les ressources à l'échelle nationale	Des alliances stratégiques sont établies avec des homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux pour soutenir les organismes qui ne sont pas soumis à la gestion de l'offre	Les commissions non soumises à la gestion de l'offre ont été encouragées à créer des alliances stratégiques avec des organismes fédéraux similaires, le cas échéant
	Conseiller et consulter les organismes nationaux sur les questions liées aux accords fédéraux-provinciaux pour les rendre plus souples et plus adaptables à l'évolution des marchés	Des décisions stratégiques sont prises et des changements réglementaires sont mis en œuvre pour répondre aux besoins d'un marché en évolution	Des modifications réglementaires ont été apportées en vertu de la <i>Loi sur le lait</i>
	La Commission est consciente des enjeux commerciaux, aux échelles nationale et internationale, qui ont une incidence sur les produits soumis à la gestion de l'offre, et elle préconise de soutenir la commercialisation réglementée et la gestion de l'offre	La Commission est consciente des enjeux commerciaux nationaux et internationaux	Le ministère a fourni des mises à jour mensuelles à la Commission concernant les accords commerciaux et les répercussions possibles sur les commissions soumises à la gestion de l'offre
Contribuer à la création de	Donner des conseils et apporter de l'aide aux	Expansion de la commercialisation	Des conseils ont été fournis dans deux

Objectif stratégique n° 3 Promouvoir les intérêts de l'Ontario en matière de commercialisation réglementée			
Stratégies	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès ou cible de rendement	Résultats
commissions de commercialisation ou d'associations représentatives désignées en vertu de l'article 12	groupes de producteurs qui souhaitent créer une commission de commercialisation ou une association représentative désignée en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	réglementée à d'autres produits agricoles par la création d'une nouvelle commission ou association représentative	secteurs agricoles concernant le processus à suivre pour devenir une commission de commercialisation en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i> , et de l'information a été communiquée concernant le processus du vote d'opinion
	Procéder à des votes d'opinion afin de connaître l'appui des producteurs	Procéder à des votes d'opinion afin de connaître l'appui des producteurs	Aucun vote n'a eu lieu
Tenir compte des intérêts des consommateurs	Tenir compte des besoins des consommateurs lors de la prise de décisions relatives aux politiques et de la modification de règlements	Affichage des modifications réglementaires proposées dans le Registre ontarien de la réglementation en vue d'obtenir les commentaires de la population	Cinq modifications réglementaires proposées ont été affichées dans le Registre ontarien de la réglementation en vue d'obtenir les commentaires de la population

Annexe III : Objectifs de rendement en matière de responsabilisation en 2019-2020

La Commission est un organisme provincial sans conseil d'administration régi en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations. Le tableau ci-dessous indique les exigences de conformité annuelles que prévoit la Directive et met en relief la collaboration accrue de la Commission avec le MAAARO.

But	Mesures et mise en œuvre	Indicateur de succès et cible de rendement	Résultats
Conformité à la Directive concernant les organismes et les nominations	Plan d'activités triennal publié chaque année	Soumettre le plan d'activités au ministre du MAAARO avant la date limite fixée par le ministère et afficher une copie du plan sur le site Web de la Commission	Dépôt aux fins d'approbation
	Rapport annuel	Soumettre le rapport annuel au ministre avant la date limite et afficher une copie du rapport sur le site Web de la Commission	En cours
	Évaluation des risques par le ministère	Soumettre les évaluations trimestrielles au MAAARO avant la date limite	Terminé
	Plan de gestion des urgences	Soumettre le plan de gestion des urgences mis à jour au MAAARO avant la date limite	Terminé
	Rapport sur la conformité à la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO)	Déposer un rapport de conformité à la LAPHO avant la date limite	Terminé
	Protocole d'entente entre la Commission et le ministre	Réviser le protocole d'entente entre le président de la Commission et le ministre pour en assurer la conformité aux lois, aux directives et aux politiques applicables	En cours
	Examen du mandat	Examiner le mandat ainsi que l'exige la Directive concernant les organismes et les nominations (tous les sept ans)	Terminé

Collaboration accrue avec le ministère	Collaboration entre la Commission et le ministère	Accroître la collaboration entre la Commission et le MAAARO	En cours
Service à la clientèle	Traitement des demandes ou des plaintes des clients	Objectif fixé à deux jours ouvrables	Objectif atteint